

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-27

Marché public d'entretien des équipements sportifs et culturels Marché 2025-05.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

Art. 1 – Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 27/05/2025, à la réception des offres et à l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offre en date du 15/07/2025, le marché public de service concernant l'entretien des équipements sportifs et culturels, a été attribué tel que détaillé ci-dessous :

Nom de la société	Montan € HT	Montant € TTC
DJ CLEAN	79 666.00 €	95 599.20 €

Art. 2 – Le présent marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la notification du marché public.

Art. 3 – Ces sommes sont inscrites au budget communal de 2025.

Fait à Saint-Jory, le 28/07/2025


Le Maire,
DENOUYON Victor



Publié le : 29 JUIL. 2025